28 juillet 2020

A nos actionnaires,

L'Assemblée générale ordinaire 2020 de Logitech International S.A. aura lieu le mercredi 9 septembre 2020 à 09h00 dans les locaux de Logitech à l'EPFL – Quartier de l'Innovation, Daniel Borel Innovation Center, à Lausanne, Suisse.

La santé et la sécurité de nos actionnaires, de nos employés et des membres de notre Conseil d'administration sont d'une importance primordiale pour Logitech. En raison des circonstances exceptionnelles dues à la pandémie du nouveau coronavirus (COVID-19), l'Assemblée générale ordinaire 2020 n'aura pas lieu dans le format habituel. Au lieu de cela, l'Assemblée générale ordinaire sera tenue conformément aux exigences de l'article 27 de l'ordonnance n° 3 du Conseil fédéral suisse du 19 juin 2020 "sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19)". Les actionnaires ne seront pas autorisés à assister en personne à l'Assemblée générale ordinaire et ne pourront exercer leurs droits à l'Assemblée générale ordinaire que par l'intermédiaire du Représentant indépendant de la Société.

Vous trouverez en annexe une invitation et des informations, qui comprennent un ordre du jour et des indications concernant les points qui seront soumis au vote lors de l'Assemblée, la façon dont vous pourrez exercer vos droits de vote et échanger avec la Direction au sujet des affaires de la Société, la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale de Logitech, ainsi que d'autres informations utiles.

Votre vote est important, et vous êtes encouragés à prendre les dispositions nécessaires pour que vos actions soient représentées à l'Assemblée générale ordinaire 2020.

Le Conseil d'administration regrette vivement que cet événement important ne puisse avoir lieu dans son format habituel. Nous vous remercions de votre compréhension, du soutien que vous continuez d'apporter à Logitech et nous réjouissons de votre participation à l'Assemblée générale ordinaire 2021.

WENDY BECKER

Présidente du Conseil d'administration

LOGITECH INTERNATIONAL S.A.

Invitation à l'Assemblée générale ordinaire

Mercredi 9 septembre 2020, 09h00

EPFL – Quartier de l'Innovation, Daniel Borel Innovation Center – Lausanne, Suisse

*****

ORDRE DU JOUR

Points soumis au vote

1. Approbation du rapport annuel, des comptes consolidés et des comptes statutaires de Logitech International S.A. pour l'exercice 2020
2. Vote consultatif relatif à l'approbation de la rémunération des membres des organes dirigeants
3. Emploi du bénéfice résultant du bilan et fixation d'un dividende
4. Modification des statuts relative à la création d'un capital autorisé
5. Décharge des membres du Conseil d'administration et de la Direction pour leur activité pendant l'exercice 2020
6. Elections au Conseil d'administration
    - 6.A. Réélection du Dr. Patrick Aebischer
    - 6.B. Réélection de Mme Wendy Becker
    - 6.C. Réélection du Dr. Edouard Bugnion
    - 6.D. Réélection de M. Bracken Darrell
    - 6.E. Réélection de M. Guy Gecht
    - 6.F. Réélection de M. Didier Hirsch
    - 6.G. Réélection du Dr. Neil Hunt
    - 6.H. Réélection de Mme Marjorie Lao
    - 6.I. Réélection de Mme Neela Montgomery
    - 6.J. Réélection de M. Michael Polk
    - 6.K. Election de M. Riet Cadonau
    - 6.L. Election de Mme Deborah Thomas
7. Election de la Présidente du Conseil d'administration
8. Elections au Comité de rémunération
    - 8.A. Réélection du Dr. Edouard Bugnion
    - 8.B. Réélection du Dr. Neil Hunt
    - 8.C. Réélection de M. Michael Polk
    - 8.D. Election de M. Riet Cadonau

9. Approbation de la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2020 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2021
10. Approbation de la rémunération de la Direction pour l'exercice 2022
11. Réélection de KPMG AG en qualité d'organe de révision de Logitech et ratification de la nomination de KPMG LLP en qualité d'expert-comptable agréé indépendant de Logitech pour l'exercice 2021
12. Réélection de l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger en qualité de Représentant indépendant

Apples, Suisse, le 28 juillet 2020 Le Conseil d'administration

QUESTIONS ET REPONSES
CONCERNANT L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2020 DE LOGITECH

INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT TOUS LES ACTIONNAIRES

Pourquoi ai-je reçu cette "Invitation et Document d'Information"?

Ce document est destiné à satisfaire à la fois aux règles du droit suisse des sociétés et aux règles américaines concernant les *proxy statements*. En dehors des Etats-Unis et du Canada, cette Invitation et Document d'Information sera mise à disposition des actionnaires inscrits au Registre des Actions avec une traduction partielle française et allemande. La version anglaise de cette Invitation et Document d'Information fait foi en cas de divergence avec les autres versions. Des copies de cette Invitation et Document d'Information ont été mises à disposition des actionnaires dès le 28 juillet 2020.

La Carte-réponse vous est adressée au nom du Conseil d'administration de Logitech pour l'Assemblée générale ordinaire. L'Assemblée aura lieu le mercredi 9 septembre 2020 à 09h00 à l'EPFL - Quartier de l'Innovation, Daniel Borel Innovation Center, à Lausanne, en Suisse.

Qui peut voter à l'Assemblée?

Les actionnaires inscrits au Registre des Actions de Logitech International S.A. (y compris dans le sous-registre tenu par l'agent de transfert américain de Logitech, Computershare) le jeudi 3 septembre 2020 peuvent voter à l'Assemblée. Aucun actionnaire ne pourra être inscrit au Registre des Actions entre le 3 septembre 2020 et le jour suivant celui de l'Assemblée. Au 30 juin 2020, 98,905,250 actions étaient inscrites et conféraient le droit de vote sur un total de 168,418,093 actions Logitech en circulation. Le nombre d'actions qui pourront effectivement être votées lors de l'Assemblée dépendra du nombre d'actions qui seront inscrites ou désinscrites entre le 30 juin 2020 et le 3 septembre 2020.

Pour obtenir davantage d'informations sur la façon dont les ayants droit économiques américains et canadiens peuvent exercer leurs droits de vote dans la perspective de l'Assemblée, vous êtes prié de vous référer à la section "Informations supplémentaires pour les ayants droit économiques américains et canadiens "*street name*"" ci-dessous.

Qui a la qualité d'actionnaire inscrit?

Si vos actions sont inscrites au Registre des Actions de Logitech International S.A. ou dans le sous-registre tenu par notre agent de transfert américain, Computershare, vous êtes considéré comme un actionnaire inscrit et cette Invitation et Document d'Information ainsi que les documents qui l'accompagnent sont mis à votre disposition.

Qui est considéré comme un ayant droit économique d'actions inscrites au nom d'un dépositaire?

Les actionnaires qui n'ont pas demandé à ce que leurs actions soient inscrites directement au Registre des Actions, et qui détiennent leurs actions par l'intermédiaire d'une banque, d'un trustee, d'une société nominee ou d'une

organisation similaire inscrite au Registre des Actions, sont les ayants droit économiques des actions inscrites au nom du dépositaire. Si vous détenez vos actions Logitech par l'intermédiaire d'une banque, d'un trustee, d'une société nominee ou d'une organisation similaire américaine ou canadienne, ce qui est la pratique habituelle aux Etats-Unis et au Canada, l'organisation auprès de laquelle vous détenez votre compte est considérée comme étant l'actionnaire inscrit en ce qui concerne l'exercice du droit de vote à l'Assemblée, et cette Invitation et Document d'Information ainsi que les documents qui l'accompagnent sont envoyés à cette organisation ou mis à sa disposition. Vous êtes en droit de donner des instructions à l'organisation pertinente sur la façon dont le droit de vote doit être exercé en ce qui concerne les actions détenues pour votre compte.

Pourquoi est-il important de voter?

Logitech est une société cotée en bourse dont certaines décisions essentielles ne peuvent êtres prises que par les actionnaires. Votre vote est important, et vous êtes encouragé à prendre les mesures nécessaires pour que vos actions soient représentées.

Combien d'actions doivent être représentées pour que l'Assemblée puisse valablement délibérer?

L'Assemblée n'est soumise à aucune exigence de quorum. En droit suisse, les assemblées générales des sociétés cotées en bourse ne sont pas soumises à des exigences de participation minimale, et les statuts de Logitech ne prévoient pas non plus une telle exigence.

Où Logitech a-t-elle ses principales activités?

Le principal établissement de Logitech en Suisse se situe à l'EPFL – Quartier de l'Innovation, Daniel Borel Innovation Center, 1015 Lausanne, Suisse, et le principal établissement aux Etats-Unis se situe à 7700 Gateway Boulevard, Newark, California 94560. Le numéro de téléphone principal de Logitech en Suisse est le +41-(0)21-863-5111 et le numéro de téléphone principal aux Etats-Unis est le +1-510-795-8500.

Comment puis-je me procurer le Document d'Information (incluant l'entier de la description des propositions) et le rapport annuel de Logitech ainsi que les autres documents mis à la disposition des actionnaires?

Une copie de notre rapport annuel 2020, de cette Invitation et Document d'Information ainsi que notre rapport annuel établi sur la base du formulaire 10-K pour l'exercice 2020 que nous avons déposé auprès de l'*U.S. Securities and Exchange Commission* (la "SEC") sont disponibles sur notre site internet à l'adresse *http://ir.logitech.com*. Nos actionnaires peuvent aussi obtenir sans frais des copies de ces documents dans nos principaux établissements en Suisse et aux Etats-Unis aux adresses et numéros de téléphone mentionnés ci-dessus.

Où puis-je obtenir les résultats des votes de l'Assemblée?

Nous entendons annoncer le résultat des votes lors de l'Assemblée et publier un communiqué de presse à l'issue de celle-ci. Nous entendons également annoncer les résultats dans un communiqué établi sur le Formulaire 8-K auprès de la SEC au plus tard mardi 15 septembre 2020. Un exemplaire du Formulaire 8-K sera disponible sur notre site internet à l'adresse suivante: *http://ir.logitech.com.*

Puis-je participer et voter lors de l'Assemblée?

Vous ne pouvez pas participer et voter vous-même vos actions lors de l'Assemblée cette année. Conformément aux exigences de l'article 27 de l'ordonnance n° 3 du Conseil fédéral suisse du 19 juin 2020 "sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19)", vous ne pouvez exercer vos droits à l'Assemblée générale ordinaire que par l'intermédiaire du Représentant indépendant de la Société.

Comment puis-je échanger avec la Direction au sujet des affaires de la Société?

Nous accordons de l'importance aux points de vue et aux contributions de nos actionnaires. Comme il ne vous sera pas possible de participer à l'Assemblée en personne cette année en raison de la pandémie du COVID-19, nous prenons d'autres dispositions pour que vous puissiez échanger avec la Direction. La Société acceptera les questions pertinentes soumises à l'avance et organisera une diffusion internet des Questions & Réponses le mercredi 9 septembre à 16h00 (heure avancée d'Europe centrale). Les actionnaires pourront accéder à la diffusion depuis la page du site internet de la Société consacrée aux relations avec les investisseurs à l'adresse *http://ir.logitech.com*. Si les actionnaires ont des questions complémentaires pertinentes dans la semaine suivant la diffusion des Questions & Réponses, ils peuvent les soumettre à la Société, qui publiera les réponses sur la page de son site internet consacrée aux relations avec les investisseurs à l'adresse *http://ir.logitech.com*. Conformément au droit suisse des sociétés, la Société répondra aux questions dans la mesure où cela est compatible avec la préservation des secrets d'affaires et autres intérêts légitimes de Logitech et ne répondra pas aux questions concernant les perspectives financières. La Société se réserve également le droit de ne pas tenir compte des questions répétitives ou excessivement nombreuses, de regrouper les questions similaires lors de la production des réponses et de limiter la durée de la diffusion internet.

Les détenteurs enregistrés peuvent soumettre leurs questions à la Société avant la diffusion internet en les envoyant par e-mail, accompagnées d'une preuve de leur identité en tant qu'actionnaires de Logitech (par exemple, en fournissant le code unique figurant sur la Carte-réponse), au service des relations avec les investisseurs de la Société à *logitechIR@logitech.com* avant le jeudi 3 septembre 2020.

Les actionnaires des États-Unis et du Canada peuvent soumettre leurs questions avant la diffusion internet en se rendant sur le site *www.proxyvote.com* avant le jeudi 3 septembre 2020. Pour s'enregistrer sur le site afin de soumettre des questions, vous aurez besoin de votre numéro de contrôle de vote à 16 chiffres imprimé dans la case marquée par la flèche de la *Notice of Internet Availability of Proxy Materials* que vous avez reçu de notre part, ou qui figure sur votre Carte d'inscription (*Proxy Card*), et de suivre les menus pour soumettre des questions.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES CONCERNANT LES ACTIONNAIRES INSCRITS

Comment puis-je voter si je ne peux pas participer à l'Assemblée?

Comme vous ne pouvez pas participer en personne à l'Assemblée cette année, vous ne pouvez exercer vos droits à l'Assemblée générale ordinaire que par l'intermédiaire du Représentant indépendant, l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger, qui vous représentera lors de l'Assemblée. Vous êtes invité à communiquer vos instructions de vote en cochant les cases pertinentes à côté des points de l'ordre du jour sur le site internet de vote destiné aux actionnaires

inscrits (*gvmanager.ch/logitech* pour les actionnaires inscrits au registre suisse des actions ou *www.proxyvote.com* pour les actionnaires inscrits au registre américain des actions) ou sur la Carte-réponse, respectivement la Carte d'instruction (*Proxy Card*).

Vote par internet – Registre des Actions suisse	**Carte-réponse – Registre des Actions suisse**
Rendez-vous sur le site internet de vote *gvmanager.ch/logitech* et connectez-vous au moyen de votre code à usage unique indiqué sur la Carte-réponse. Veuillez utiliser le menu "Accorder une procuration" ("*Grant Procuration*") et soumettez vos instructions en cliquant sur le bouton "Envoyer" ("*Send*"). Votre code n'est valable qu'une seule fois et expire dès que vous vous déconnectez du portail. Tant que vous restez connecté sur le portail de vote, vous avez la possibilité de changer vos instructions comme vous le souhaitez.	Veuillez dater, signer et retourner votre Carte-réponse dûment complétée à l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger au moyen de l'enveloppe affranchie annexée.

Vote par internet – Registre des Actions américain	**Carte d'instruction – Registre des Actions américain**
Rendez-vous sur le site internet de vote *www.proxyvote.com* et connectez-vous au moyen de votre numéro de contrôle à 16 chiffres indiqué dans la case identifiée au moyen d'une flèche sur le document *Notice of Internet Availability of Proxy Materials* que vous avez reçu de notre part. Veuillez soumettre vos instructions en cliquant sur le bouton "soumettre".	Veuillez dater, signer et retourner votre Carte d'instruction dûment complétée à *Broadridge* au moyen de l'enveloppe affranchie annexée.

Puis-je demander à une autre personne de me représenter à l'Assemblée?

Non. En raison de la pandémie liée au COVID-19, vous ne pouvez exercer vos droits à l'Assemblée générale ordinaire que par l'intermédiaire du Représentant indépendant de la Société, conformément aux exigences de l'article 27 de l'ordonnance n° 3 du Conseil fédéral suisse du 19 juin 2020 "sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19)".

Puis-je vendre mes actions avant l'Assemblée si j'ai déjà voté?

Logitech n'empêche pas le transfert d'actions avant une Assemblée. Toutefois, si vous vendez vos actions

Logitech avant l'Assemblée et que le Registre des Actions de Logitech est informé de cette vente, le vote concernant les actions vendues ne sera pas pris en considération. Toute personne qui achète des actions après la clôture du Registre des Actions le jeudi 3 septembre 2020 ne pourra pas faire inscrire ces actions avant le jour suivant l'Assemblée et ne sera par conséquent pas en mesure de voter ces actions lors de l'Assemblée.

Si je donne procuration, puis-je changer mon vote après avoir voté ?

Vous pouvez modifier vos instructions par internet ou par courrier jusqu'au 3 septembre 2020. Pour les actionnaires inscrits au Registre des Actions suisse, vous pouvez révoquer vos instructions en demandant un nouveau code à usage unique et en fournissant de nouvelles instructions de vote sur *gvmanager.ch/logitech* ou en demandant une nouvelle Carte-réponse auprès de notre Registre des Actions suisse, Devigus Shareholder Services (par téléphone au +41-41-798-48-33 ou par e-mail à *logitech@devigus.com*) et en soumettant cette nouvelle Carte-réponse. Pour les actionnaires inscrits au Registre des Actions américain, vous pouvez révoquer vos instructions en fournissant de nouvelles instructions de vote sur *www.proxyvote.com*, si vous avez transmis vos instructions par internet, ou en demandant et soumettant une nouvelle Carte d'instruction.

Vote par internet – Registre des Actions suisse	**Carte-réponse – Registre des Actions suisse**
Après avoir reçu le nouveau code à usage unique, rendez-vous sur le site internet de vote *gvmanager.ch/logitech* et connectez-vous. Veuillez utiliser le menu "Accorder une procuration" ("*Grant Procuration*"). Suivez ensuite les instructions sur le site pour compléter et soumettre vos nouvelles instructions d'ici au jeudi 3 septembre 2020 à 23h59 (heure d'été d'Europe centrale).	Si vous demandez une nouvelle Carte-réponse et désirez voter à nouveau, vous pouvez compléter la nouvelle Carte-réponse et nous la retourner d'ici au 3 septembre 2020 au plus tard.

Vote par internet – Registre des Actions américain	**Carte d'instruction – Registre des Actions américain**
Rendez-vous sur le site internet de vote *www.proxyvote.com* et connectez-vous au moyen de votre numéro de contrôle à 16 chiffres indiqué dans la case identifiée au moyen d'une flèche sur le document *Notice of Internet Availability of Proxy Materials* que vous avez reçu de notre part. Veuillez suivre les menus afin de soumettre vos nouvelles instructions d'ici au jeudi 3 septembre 2020 à 23h59 (U.S. Eastern Daylight Time).	Si vous demandez une nouvelle Carte d'instruction (*Proxy Card*) et désirez voter à nouveau, vous pouvez compléter la nouvelle Carte d'instruction et la retourner à *Broadridge* d'ici au 3 septembre 2020 au plus tard.

Si je donne procuration, que se passe-t-il si je ne donne pas d'instructions de vote?

Vote par internet – Registre des Actions suisse	**Carte-réponse – Registre des Actions suisse**
Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous votez par l'intermédiaire du site internet de vote, vous devez donner des instructions spécifiques de vote pour l'ensemble des points de l'ordre du jour avant de pouvoir soumettre vos instructions.	Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous signez et retournez une Carte-réponse sans donner d'instructions spécifiques de vote pour tout ou partie des points à l'ordre du jour, vous donnez alors instruction au Représentant indépendant de voter vos actions conformément aux recommandations du Conseil d'administration pour les points concernés de l'ordre du jour ainsi que pour toutes les nouvelles propositions ou les propositions modifiées qui pourraient être formulées durant l'Assemblée.

Vote par internet – Registre des Actions américain	**Carte d'instruction – Registre des Actions américain**
Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous votez par l'intermédiaire du site internet de vote sans donner d'instructions spécifiques de vote pour tout ou partie des points à l'ordre du jour, vous donnez alors instruction au Représentant indépendant de voter vos actions conformément aux recommandations du Conseil d'administration pour les points concernés de l'ordre du jour ainsi que pour toutes les nouvelles propositions ou les propositions modifiées qui pourraient être formulées durant l'Assemblée.	Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous signez et retournez une Carte d'instruction (*Proxy Card*) sans donner d'instructions spécifiques de vote pour tout ou partie des points à l'ordre du jour, vous donnez alors instruction au Représentant indépendant de voter vos actions conformément aux recommandations du Conseil d'administration pour les points concernés de l'ordre du jour ainsi que pour toutes les nouvelles propositions ou les propositions modifiées qui pourraient être formulées durant l'Assemblée.

Qui puis-je contacter pour poser des questions?

Si vous avez des questions ou besoin d'assistance pour voter vos actions, vous êtes invité à nous appeler au +1-510-713-4220 ou à nous envoyer un email à l'adresse *logitechIR@logitech.com*.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES POUR LES AYANTS DROIT ECONOMIQUES AMERICAINS OU CANADIENS "*STREET NAME*"

Pourquoi ai-je reçu par courrier un document d'une page concernant la disponibilité du matériel de vote sur internet en lieu et place du matériel complet de vote?

Nous avons fourni l'accès à notre matériel de vote sur internet aux ayants droit économiques qui détiennent leurs actions par l'intermédiaire d'une banque, d'un trustee ou d'une société nominee américaine ou canadienne (ayants droit économiques "*street name*"). En conséquence, ces banques, trustees ou sociétés nominees transmettent une *Notice of Internet Availability of Proxy Materials* (la "Notice") à ces ayants droit économiques. L'ensemble de ces actionnaires aura la possibilité d'accéder au matériel de vote sur un site internet mentionné dans la Notice ou de demander à recevoir un matériel complet de vote imprimé. Les indications quant à la manière d'accéder au matériel de vote sur internet ou d'en demander une copie imprimée sont mentionnées dans la Notice. De plus, les ayants droit économiques "*street name*" qui détiennent leurs actions par l'intermédiaire d'une banque, d'un trustee ou d'une société nominee américaine ou canadienne peuvent demander à recevoir le matériel de vote en version imprimée par courrier ou par e-mail de manière continue.

Comment puis-je obtenir un accès électronique au matériel de vote?

La Notice vous fournira des indications quant à la manière:

- d'accéder à notre matériel de vote sur internet pour l'Assemblée; et
- de nous demander de vous envoyer à l'avenir le matériel de vote par courriel électronique.

Choisir de recevoir à l'avenir votre matériel de vote par courrier électronique nous épargnera les frais liés à l'impression et à l'envoi des documents et réduira l'impact de notre Assemblée générale ordinaire sur l'environnement. Si, à l'avenir, vous décidez de recevoir notre matériel de vote par courrier électronique, vous recevrez l'année prochaine un courrier électronique contenant des instructions ainsi qu'un lien vers le matériel de vote et également un lien vers un site internet sur lequel des instructions de vote pourront être données. Votre décision de recevoir le matériel de vote par courrier électronique restera effective jusqu'à ce que vous la révoquiez.

Qui peut donner des instructions de vote pour l'Assemblée?

Les actionnaires qui détiennent leurs actions par l'intermédiaire d'une banque, d'un trustee ou d'une société nominee américaine ou canadienne ("ayant droit économique "*street name*"") au 13 juillet 2020 peuvent donner des instructions à l'organisation concernée sur la façon dont les droits de vote doivent être exercés. Logitech a pris des mesures pour qu'une société spécialisée dans la fourniture de services à des banques, des trustees et des sociétés nominees américaines et canadiennes procède à une réconciliation des positions en actions des ayants droit économiques "*street name*" américains et canadiens entre le 13 juillet 2020 et le 28 août 2020, date que Logitech a identifiée comme étant la dernière date possible pour une telle réconciliation. Il est prévu que ces mesures donnent lieu aux ajustements suivants: si une personne qui était un ayant droit économique "*street name*" américain ou canadien le 13 juillet 2020 donne des instructions de vote, mais vend ses actions par la suite avant le 28 août 2020, les instructions

de vote données seront annulées. Si une personne qui était un ayant droit économique "*street name*" américain ou canadien au 13 juillet 2020 et qui avait donné des instructions de vote augmente ou réduit ultérieurement sa participation, mais est toujours un ayant droit économique au 28 août 2020, le nombre de droits de vote attribué à cette personne sera augmenté ou réduit pour refléter sa participation au 28 août 2020.

Si vous devenez un ayant droit économique "*street name*" après le 13 juillet 2020 par l'intermédiaire d'une banque, d'un trustee ou d'une société nominee américaine ou canadienne, et que vous souhaitez voter lors de l'Assemblée générale en donnant des instructions de vote au Représentant indépendant, vous devez vous faire inscrire comme actionnaire. Vous pouvez devenir un actionnaire inscrit en contactant votre banque, trustee ou société nominee et en vous conformant à leurs instructions. Pour que votre inscription, la mise à disposition du matériel de vote ainsi que l'envoi de vos instructions de vote puissent intervenir en temps utile, nous vous encourageons à demander votre inscription dès que possible et avant le 3 septembre 2020.

Comment puis-je voter si je suis un ayant droit économique "*street name*" américain ou canadien?

Cette année, vous ne pouvez exercer vos droits lors de l'Assemblée générale ordinaire que par l'intermédiaire du Représentant indépendant de la Société. Vous pouvez voter par procuration sur Internet, par courrier postal ou par téléphone en vous conformant aux instructions mentionnées dans la Notice ou sur la Carte d'instruction (*Proxy Card*).

Que se passe-t-il si je ne donne pas d'instruction de vote spécifique?

Si vous êtes un ayant droit économique américain ou canadien d'actions détenues en "*street name*" et que vous ne donnez pas d'instruction de vote spécifique à votre banque, trustee ou société nominee, votre banque, trustee ou société nominee pourra, en application des règles de certaines bourses nationales ou régionales, voter sur certains points considérés comme usuels mais devra s'abstenir de voter sur les points de l'ordre du jour considérés comme étant non usuels. Si l'organisation qui détient vos actions ne reçoit pas d'instruction de vote de votre part sur la façon dont elle doit exercer les droits de vote sur des points de l'ordre du jour qui ne sont pas usuels, les droits de vote afférant à vos actions ne seront pas exercés et ne seront pas comptabilisés comme des voix exprimées dans le cadre du vote. Nous vous encourageons à donner des instructions de vote à l'organisation qui détient vos actions en suivant attentivement les instructions figurant dans la Notice. Nous nous attendons à ce que les points suivants de l'ordre du jour soient considérés comme n'étant pas usuels: Point 2 (vote consultatif relatif à l'approbation de la rémunération des membres des organes dirigeants), Point 3 (emploi du bénéfice résultant du bilan et fixation d'un dividende), Point 4 (modification des statuts relative à la création d'un capital autorisé), Point 5 (décharge des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction pour leur activité pendant l'exercice 2020), Point 6 (élections au Conseil d'administration), Point 7 (élection de la Présidente du Conseil d'administration), Point 8 (élections au Comité de rémunération), Point 9 (approbation de la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2020 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2021), Point 10 (approbation de la rémunération de la Direction pour l'exercice 2022), et Point 12 (réélection du Représentant indépendant). Nous considérons tous les autres points comme étant usuels. L'abstention d'une banque (*broker non-votes*) sur un point de l'ordre du jour ne sera pas considérée comme une voix exprimée.

Dans quel délai mes instructions de vote doivent-elles être données?

Si vous détenez vos actions par l'intermédiaire d'une banque, d'un négociant ou d'un autre dépositaire américain ou canadien, vous pouvez donner vos instructions de vote jusqu'au jeudi 3 septembre 2020 à 23h59 (U.S. Eastern Daylight Time).

Puis-je changer mes instructions de vote après les avoir données?

Vous pouvez révoquer vos instructions et changer ces dernières en tout temps jusqu'au moment du vote final. Vous pouvez donner de nouvelles instructions par internet ou par téléphone (seule la dernière instruction communiquée par internet ou par téléphone avant l'Assemblée sera prise en compte), ou en signant et en retournant une nouvelle Carte d'instruction portant une date ultérieure.

Comment puis-je obtenir un exemplaire du matériel de vote séparé ou demander un exemplaire individuel pour mon ménage aux Etats-Unis ?

Nous avons adopté une procédure approuvée par la SEC appelée "*householding*" pour les actionnaires aux Etats-Unis. Selon cette procédure, les actionnaires qui ont la même adresse et le même nom de famille et qui n'obtiennent pas leur matériel de vote sous forme électronique recevront uniquement un exemplaire de la convocation et de notre rapport annuel, à moins qu'un ou plusieurs de ces actionnaires ne nous informe(nt) qu'il(s) souhaite(nt) continuer de recevoir des copies individuelles. Cette procédure réduit nos coûts d'impression et nos frais de port. Chaque actionnaire américain participant au *householding* aura toujours la possibilité d'accéder à ou de recevoir une Carte d'instruction séparée.

Si vous désirez recevoir une convocation ainsi qu'un rapport annuel additionnels, nous vous prions de requérir la copie supplémentaire en contactant notre agent responsable des envois, à *Broadridge*, par téléphone au +1-866-540-7095 ou par e-mail à *sendmaterial@proxyvote.com*. Si certains actionnaires de votre ménage souhaitent recevoir une convocation et un rapport annuel séparés dans le futur, ils peuvent appeler notre groupe *investor relations* au +1-510-713-4220 ou écrire à *Investor Relations*, *7700 Gateway Boulevard, Newark, California* 94560, USA. Ils peuvent également envoyer un e-mail à notre groupe *investor relations* à *logitechIR@logitech.com*. Les actionnaires qui ont plusieurs comptes à leurs noms ou qui partagent une adresse avec d'autres actionnaires peuvent nous autoriser à interrompre nos envois de plusieurs convocations et rapports annuels en appelant ou en écrivant à notre groupe *investor relations.*

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR LES ACTIONNAIRES QUI DETIENNENT LEURS ACTIONS PAR L'INTERMEDIAIRE D'UNE BANQUE OU D'UN NEGOCIANT (EN DEHORS DES ETATS-UNIS OU DU CANADA)

Comment puis-je voter par procuration si mes actions sont détenues par l'intermédiaire d'une banque ou d'un négociant dépositaire?

Votre banque, trustee ou société nominee devrait vous inviter à lui communiquer vos instructions sur la façon dont elle doit exercer le droit de vote afférant à vos actions. Si tel n'est pas le cas, vous devez contacter votre banque ou négociant dépositaire pour lui communiquer vos instructions.

Dans quel délai dois-je transmettre mes instructions de vote si mes actions Logitech sont détenues par l'intermédiaire d'une banque ou d'un négociant dépositaire?

Les banques et négociants dépositaires invitent généralement leurs clients à leur communiquer leurs instructions dans un certain délai. En dehors des Etats-Unis et du Canada, ce délai échoit généralement deux à trois jours avant la date fixée par la société qui tient son Assemblée générale. Si vous détenez des actions Logitech par l'intermédiaire d'une banque ou d'un négociant dépositaire en dehors des Etats-Unis ou du Canada, nous vous invitons à vous renseigner auprès de la banque ou du négociant concerné sur les délais pratiqués et à transmettre vos instructions de vote à ces institutions aussi rapidement que possible avant ce délai.

AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT L'ASSEMBLEE

Propositions pour l'Assemblée

Le Conseil ne fera pas d'autres propositions et n'a pas de raison de penser que des tiers feront d'autres propositions pour l'Assemblée générale ordinaire.

Si vous êtes un actionnaire inscrit au Registre des Actions:

Vote par internet – Registre des Actions suisse	**Carte-réponse – Registre des Actions suisse**
Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous votez par l'intermédiaire du site internet de vote, vous devez donner des instructions spécifiques de vote pour l'ensemble des points de l'ordre du jour avant de pouvoir soumettre vos instructions.	Si vous être un actionnaire inscrit et que vous signez et retournez une Carte-réponse sans donner d'instructions spécifiques de vote pour tout ou partie des points à l'ordre du jour, vous donnez alors instruction au Représentant indépendant de voter vos actions conformément aux recommandations du Conseil d'administration pour les points concernés de l'ordre du jour ainsi que pour toutes les nouvelles propositions ou les propositions modifiées qui pourraient être formulées durant l'Assemblée.

Vote par internet – Registre des Actions américain	Carte d'instruction – Registre des Actions américain
Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous votez par l'intermédiaire du site internet de vote sans donner d'instructions spécifiques de vote pour tout ou partie des points à l'ordre du jour, vous donnez alors instruction au Représentant indépendant de voter vos actions conformément aux recommandations du Conseil d'administration pour les points concernés de l'ordre du jour ainsi que pour toutes les nouvelles propositions ou les propositions modifiées qui pourraient être formulées durant l'Assemblée.	Si vous être un actionnaire inscrit et que vous signez et retournez une Carte d'instruction (*Proxy Card*) sans donner d'instructions spécifiques de vote pour tout ou partie des points à l'ordre du jour, vous donnez alors instruction au Représentant indépendant de voter vos actions conformément aux recommandations du Conseil d'administration pour les points concernés de l'ordre du jour ainsi que pour toutes les nouvelles propositions ou les propositions modifiées qui pourraient être formulées durant l'Assemblée.

Si vous êtes l'ayant droit économique d'actions détenues en "*street name*" aux Etats-Unis ou au Canada et que d'autres propositions sont soumises de manière régulière au vote lors de l'Assemblée alors que vous avez donné des instructions de vote discrétionnaires sur votre Carte d'instruction, par internet ou par d'autres systèmes de vote autorisés ou que vous n'avez pas donné d'instructions spécifiques, vos droits de vote seront exercés sur ces points conformément aux recommandations du Conseil d'administration.

Sollicitation de procurations

Nous ne prévoyons pas d'engager une société spécialisée dans la sollicitation de procurations. Il est possible que certains administrateurs, directeurs et collaborateurs de Logitech contactent, sans recevoir de rémunération supplémentaire, des actionnaires personnellement ou par poste, téléphone, courrier électronique ou de toute autre manière en lien avec les propositions qui seront faites à l'Assemblée. Aux Etats-Unis, nous devons demander aux banques et sociétés nominees qui détiennent des actions en leur nom de communiquer notre matériel de vote aux ayants droit économiques des actions détenues, et nous sommes tenus de défrayer ces banques et sociétés nominees pour les frais engendrés par ces démarches selon un tarif prévu par la loi.

Enregistrement des votes

Suivant l'usage pour les sociétés suisses, notre Registre des Actions établira la liste des instructions de vote qui auront été reçues des actionnaires inscrits avant la date de l'Assemblée.

Propositions d'actionnaires et nominees

Propositions d'actionnaires pour l'Assemblée générale ordinaire 2020

Nos statuts permettent à un ou plusieurs actionnaires qui représentent au moins (i) un pourcent du capital-actions ou, si cette valeur est inférieure, (ii) des actions totalisant une valeur nominale d'un million de francs suisses, de

requérir l'inscription d'un point à l'ordre du jour d'une Assemblée générale des actionnaires. Notre Conseil d'administration doit inclure une telle proposition dans la convocation à l'Assemblée. L'inscription d'un point à l'ordre du jour doit être requise par écrit auprès du Conseil d'administration en indiquant la proposition. En ce qui concerne l'Assemblée générale ordinaire 2020, le délai pour demander l'inscription d'un point à l'ordre du jour a expiré le 10 juillet 2020. En outre, le droit suisse permet à tout actionnaire inscrit ou à toute personne ayant reçu une procuration valide de la part d'un actionnaire inscrit de faire avant l'Assemblée des propositions alternatives sur des points figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire 2020.

Propositions d'actionnaires pour l'Assemblée générale ordinaire 2021

Nous prévoyons de tenir notre Assemblée générale ordinaire 2021 le ou autour du 8 septembre 2021. Un ou plusieurs actionnaires inscrits qui satisfont aux exigences de participation minimale figurant dans les statuts peuvent demander qu'un point soit porté à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire 2021 en présentant une requête écrite et en indiquant les objets de discussion et les propositions au Secrétaire du Conseil de Logitech à notre établissement principal en Suisse ou aux Etats-Unis jusqu'au 9 juillet 2021 au plus tard. En outre, si vous êtes un actionnaire inscrit et satisfaites aux exigences de participation minimale prévues par la règle 14a-8 du *U.S. Securities Exchange Act of 1934* (la "Loi de 1934"), vous pouvez soumettre une proposition au Conseil d'administration en vue de son inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire 2021 en remettant une requête dans ce sens ainsi qu'une description de la proposition au Secrétaire du Conseil de Logitech à notre établissement principal en Suisse ou aux Etats-Unis jusqu'au 26 mars 2021 au plus tard. La proposition devra satisfaire aux exigences de la règle 14a-8 de la Loi de 1934, qui énumère les conditions auxquelles une telle proposition doit satisfaire pour être incluse dans le matériel de vote établi par la société selon la réglementation américaine sur les valeurs mobilières. Selon les statuts de Logitech, seuls les actionnaires inscrits sont considérés comme étant des actionnaires de Logitech. En conséquence, si vous n'êtes pas un actionnaire inscrit, vous n'êtes pas habilité à présenter des propositions pour l'Assemblée générale ordinaire 2021.

Propositions de candidats au Conseil d'administration

Les propositions de candidats au Conseil d'administration par des actionnaires inscrits doivent être faites conformément aux règles régissant les propositions d'actionnaires mentionnées ci-dessus.

Dispositions pertinentes des statuts

La disposition des statuts concernant le droit d'un ou de plusieurs actionnaires inscrits qui représentent au moins (i) un pourcent du capital-actions ou, si cette valeur est inférieure, (ii) des actions totalisant une valeur nominale d'un million de francs suisses de demander l'inscription d'un point à l'ordre du jour d'une Assemblée générale des actionnaires peut être consultée sur notre site internet à l'adresse *http://ir.logitech.com*. Vous pouvez aussi contacter le Secrétaire du Conseil d'administration de Logitech à notre établissement principal en Suisse ou aux Etats-Unis pour obtenir une copie de la disposition pertinente de nos statuts.

PROPOSITIONS ET EXPLICATIONS

Point 1

Approbation du rapport annuel, des comptes consolidés et des comptes statutaires de Logitech International S.A. pour l'exercice 2020

Proposition

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel, les comptes consolidés et les comptes statutaires de Logitech International S.A. pour l'exercice 2020.

Explication

Les comptes consolidés de Logitech et les comptes statutaires de Logitech International S.A. pour l'exercice 2020 sont inclus dans le rapport annuel de Logitech qui a été mis à disposition de tous les actionnaires inscrits à ou avant la date de cette Invitation et Document d'Information. Le rapport annuel contient également les rapports de l'organe de révision de Logitech sur les comptes consolidés et les comptes statutaires, le Rapport de rémunération de Logitech établi conformément à l'ordonnance suisse contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (l'"Ordonnance Minder"), le rapport de l'organe de révision sur le Rapport de rémunération, ainsi que des informations complémentaires sur l'activité de la Société, son organisation, sa stratégie, de même que des informations concernant la gouvernance de l'entreprise conformément aux exigences du SIX Swiss Exchange en la matière. Des exemplaires du rapport annuel peuvent être obtenus sur internet à l'adresse *http://ir.logitech.com*.

La loi suisse requiert que le rapport annuel et les comptes de sociétés suisses soient soumis aux actionnaires pour approbation ou rejet lors de chaque Assemblée générale ordinaire. En cas de vote négatif sur cette proposition, le Conseil d'administration convoquera une Assemblée générale extraordinaire pour permettre aux actionnaires de reconsidérer cette proposition.

L'approbation de cette proposition ne constitue pas une approbation ou un rejet des points particuliers mentionnés dans le rapport annuel ou les comptes annuels ou statutaires pour l'exercice 2020.

KPMG AG, en sa qualité d'organe de révision de Logitech, a recommandé sans réserve que l'Assemblée générale ordinaire de Logitech approuve les comptes consolidés de Logitech ainsi que les comptes statutaires de Logitech International S.A. KPMG AG est parvenue à la conclusion que les comptes consolidés pour l'exercice se terminant au 31 mars 2020 donnent, de manière générale, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de fonds conformément aux principes comptables généralement acceptés aux Etats-Unis (*U.S. GAAP*) et en conformité avec le droit suisse. KPMG AG est parvenue à la même conclusion et a confirmé que les comptes statutaires annuels ainsi que la proposition d'affectation du bénéfice disponible sont conformes au droit suisse et aux statuts de Logitech International S.A et que le Rapport de rémunération contient les informations requises par la législation suisse.

Majorité requise

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de l'approbation du rapport annuel, des comptes consolidés et des comptes statutaires de Logitech International S.A. pour l'exercice 2020.

Point 2

Vote consultatif relatif à l'approbation de la rémunération des membres des organes dirigeants

Proposition

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver, sur une base consultative, la rémunération des membres des organes dirigeants de Logitech publiée dans le Rapport de rémunération pour l'exercice 2020.

Explication

Depuis 2009, le Conseil d'administration a demandé aux actionnaires d'approuver chaque année les principes, la politique et les pratiques de rémunération de Logitech, tels qu'exposés dans le chapitre "*Compensation Discussion and Analysis*" du Rapport de rémunération, au travers d'une proposition connue sous le nom de proposition "*say-on-pay*". Dès l'Assemblée générale 2011, le vote consultatif *say-on-pay* est devenu obligatoire pour toutes les sociétés cotées soumises aux règles américaines sur le *proxy statement*, y compris Logitech. Chaque année depuis lors, les actionnaires ont soutenu notre philosophie, notre politique et nos pratiques de rémunération.

Lors de l'Assemblée générale 2017, les actionnaires ont approuvé la proposition de procéder au vote *say-on-pay* annuellement. Par conséquent, le Conseil d'administration demande aux actionnaires d'approuver, sur une base consultative, la rémunération des membres des organes dirigeants de Logitech publiée dans le Rapport de rémunération y compris le chapitre "*Compensation Discussion and Analysis*", le tableau "*Summary Compensation*" et les tableaux concernant les rémunérations, les notes ainsi que les explications y relatives. Ce vote ne concerne pas des points spécifiques de la rémunération ou des membres spécifiques des organes dirigeants. Il s'agit plutôt d'un vote sur la rémunération des membres des organes dirigeants en général ainsi que sur les principes, la politique et les pratiques de rémunération décrits dans le Rapport de rémunération.

Ce vote *say-on-pay* est consultatif et, par conséquent, il n'engage pas le Conseil d'administration. Il est prévu à titre de bonne pratique en matière de gouvernement d'entreprise et pour satisfaire aux règles américaines sur le *proxy statement*. Ce vote est par conséquent indépendant et s'ajoute au vote contraignant sur l'approbation de la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2020 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2021 tel que prévu au Point 9 ci-dessous ainsi qu'au vote contraignant portant sur l'approbation de la rémunération de la Direction pour l'exercice 2022 tel que prévu au Point 10 ci-dessous. Toutefois, ce vote *say-on-pay*

nous fournira des informations concernant le point de vue de nos actionnaires par rapport aux principes, à la politique et aux pratiques de rémunération des membres des organes dirigeants que le Comité de rémunération pourra prendre en considération dans le futur. Le Comité de rémunération prendra en considération d'éventuels résultats négatifs importants et cherchera à en comprendre les raisons.

Comme indiqué dans la section "*Compensation Discussion and Analysis*" du Rapport de rémunération pour l'exercice 2020 de Logitech, Logitech a établi son programme de rémunération de façon à:

- proposer des rémunérations suffisantes afin d'attirer et retenir le niveau de talent nécessaire pour créer et gérer une société innovante et à forte croissance globale dans des marchés hautement concurrentiels et évoluant rapidement;
- favoriser une culture orientée vers la performance;
- maintenir un équilibre entre la rémunération fixe et variable et faire dépendre une partie importante de la rémunération des performances de Logitech, tout en évitant les prises de risque inappropriées en pondérant les performances annuelles et les performances à long terme;
- offrir un équilibre entre les objectifs et les résultats à court terme et à long terme;
- aligner la rémunération des membres des organes dirigeants sur les intérêts des actionnaires, en liant une part importante de la rémunération à l'augmentation de la valeur des actions; et
- refléter le rôle et la performance passée d'un membre de la Direction par le niveau de son salaire de base et par des gratifications à court terme, ainsi que de son potentiel de contribution future par des octrois à long terme réalisés dans le cadre de plans d'intéressement.

Bien que la rémunération joue un rôle essentiel pour attirer, retenir et motiver les meilleurs cadres et collaborateurs, nous pensons qu'il ne s'agit pas de la seule raison pour laquelle des cadres et collaborateurs exceptionnels décident de rejoindre Logitech et d'y rester, ou de travailler dur pour obtenir des résultats favorables aux actionnaires. Le Comité de rémunération et la Direction estiment qu'un environnement de travail attrayant et un cadre dans lequel les directeurs et employés peuvent se développer, exprimer leur potentiel et faire la différence constituent des éléments essentiels du succès de Logitech dans l'embauche, la motivation et la rétention de ses directeurs et employés.

Le Comité de rémunération du Conseil a établi un programme de rémunération qui est décrit plus précisément dans le Rapport de rémunération annexé à la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information. Le Rapport de rémunération pour l'exercice 2020 de Logitech décrit également les principes directeurs et les risques liés au programme de rémunération, ainsi que la rémunération versée pour l'exercice 2020.

Majorité requise

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter, sur une base consultative, **en faveur** de la décision consultative suivante :

> "La rémunération versée aux membres des organes dirigeants de Logitech telle que publiée dans le Rapport de rémunération pour l'exercice 2020, y compris le chapitre "*Compensation Discussion and Analysis*", le tableau "*Summary Compensation Table for Fiscal Year 2020*" et les tableaux résumant les rémunérations, les notes et les explications y relatives sont approuvés."

Point 3

Emploi du bénéfice résultant du bilan et fixation d'un dividende

Proposition

Le Conseil d'administration propose que CHF 1,096,286,753 (soit approximativement USD 1,134,985,675 selon le taux de change au 31 mars 2020) du bénéfice résultant du bilan reporté soient affectés comme suit:

		Exercice clôturé au 31 mars 2020
Bénéfice résultant du bilan à la fin de l'exercice 2020	CHF	1,096,286,753
Dividende proposé	CHF	(134,000,000)
Bénéfice non distribué à reporter	CHF	962,286,753

Le Conseil d'administration approuve et propose la distribution d'un dividende brut total de CHF 134,000,000 (soit approximativement USD 138,730,200, basé sur le taux de change au 31 mars 2020), ou approximativement CHF 0.8029 par action (approximativement USD 0.8312 par action).[1]

Aucune distribution n'aura lieu pour les actions propres détenues par la Société et ses filiales.

Si la proposition du Conseil d'administration est approuvée, le paiement du dividende d'approximativement CHF 0.8029 par action (ou approximativement CHF 0.5219 par action après déduction, le cas échéant, de 35% d'impôt anticipé) interviendra le ou aux alentours du 22 septembre 2020 à tous les actionnaires enregistrés à la date de clôture (qui sera le ou aux alentours du 21 septembre 2020). Nous nous attendons à ce que les actions soient négociées sans dividende approximativement dès le 18 septembre 2020. S'agissant des paiements effectués en U.S. Dollars, nous nous attendons à utiliser le taux de change en vigueur à la date de l'Assemblée générale ordinaire, soit le 9 septembre 2020.

[1] Les approximations par action sont basées sur un total de 166,896,973 actions en circulation au 31 mars 2020. Les actions donnant droit à une distribution comprennent toutes les actions émises à l'exception des actions propres détenues par Logitech International S.A. au jour précédant la distribution.

Explication

Le droit suisse requiert qu'une proposition d'utilisation du bénéfice résultant du bilan soit soumise aux actionnaires pour approbation ou rejet lors de chaque Assemblée générale ordinaire. Le bénéfice résultant du bilan à la disposition des actionnaires de Logitech lors de l'Assemblée générale ordinaire 2020 est le bénéfice de Logitech International S.A., la Société faîtière du groupe Logitech.

La proposition du Conseil d'administration de distribuer un dividende brut d'approximativement CHF 0.8029 par action représente une augmentation d'approximativement 10% par rapport à l'année précédente, suite à l'important flux de trésorerie de l'exercice provenant des activités d'exploitation, et est une indication de la confiance que place le Conseil d'administration dans le futur de la Société. Depuis l'exercice 2013, le Conseil d'administration a opté pour le paiement d'un dividende annuel récurrent et non pas d'un dividende occasionnel. En conséquence, la Société prévoit de proposer un tel dividende aux actionnaires de la Société chaque année (sous réserve de l'approbation par les auditeurs statutaires de la Société pendant l'année en question).

Outre la distribution d'un dividende, le Conseil d'administration propose le report du bénéfice résultant du bilan en raison de la conviction du Conseil d'administration qu'il est dans l'intérêt de Logitech et de ses actionnaires de conserver le bénéfice de Logitech pour de futurs investissements dans le cadre de la croissance future de Logitech, ainsi que pour des rachats d'actions et pour acquérir, le cas échéant, d'autres sociétés ou entreprises.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande un vote **en faveur** de l'approbation de l'affectation du bénéfice résultant du bilan, y compris le paiement d'un dividende d'un montant total de CHF 134,000,000 pour l'exercice 2020.

Point 4

Modification des statuts relative à la création d'un capital autorisé

Proposition

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'autoriser le Conseil d'administration à émettre jusqu'à 17,310,662 nouvelles actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.25 chacune, jusqu'au 9 septembre 2022 et qu'un nouvel article 27 soit ajouté à cet effet dans les statuts de la Société, en remplacement de l'article 27 actuel, avec le texte suivant:

Article 27

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter jusqu'au 9 septembre 2022 le capital-actions de la société d'un montant de CHF 4'327'666 par l'émission d'un maximum de 17'310'662 actions nominatives, entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.25 chacune.

Des augmentations partielles sont autorisées. Le conseil d'administration peut également autoriser l'émission de nouvelles actions par voie de prise ferme ou d'autres formes de souscription par une ou plusieurs banques ou autre institution financière en vue d'offrir les nouvelles actions aux actionnaires existants ou à des tiers. Le conseil d'administration détermine la nature des apports, le prix d'émission et la date de l'émission, les conditions d'exercice des droits préférentiels de souscription, l'utilisation des droits préférentiels de souscription qui n'ont pas été exercés et la date à laquelle débute le droit au dividende pour les nouvelles actions. Le conseil d'administration peut permettre, restreindre ou exclure la négociation des droits préférentiels de souscription.

Si des droits préférentiels de souscriptoion sont octroyés mais pas exercés, le conseil d'administration utilise les droits relatifs aux actions concernées dans l'intérêt de la société.

Le conseil d'administration peut, pour de justes motifs, limiter ou supprimer les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants ou encore les attribuer à des tiers ou à la société, en particulier si les nouvelles actions sont émises en lien avec: (a) l'acquisition de sociétés, d'entreprises, d'actifs, de droits de propriété intellectuelle, de licenses ou de nouveaux projets d'investissements; (b) une offre publique ou un placement privé d'actions pour le financement et/ou le refinancement d'une acquisition d'un type mentionné sous (a) ci-dessus; (c) une offre publique ou un placement privé d'actions, lorsqu'une telle offre publique ou un tel placement privé serait difficile à réaliser ou ne pourrait être réalisé qu'à des conditions moins favorables sans l'exclusion du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants; (d) l'acquisition d'une participation dans la société par un partenaire stratégique; ou (e) l'élargissement de l'actionnariat de la société dans certains pays ou dans le contexte d'une cotation ou d'une admission au négoce d'une bourse nationale ou étrangère.

Les autres dispositions du Titre VIII des statuts de la Société sont inchangées. Le texte français du nouvel article 27 proposé fait foi.

Explication

Le Conseil d'administration propose de créer un nouveau capital autorisé en remplacement du capital autorisé prévu par l'actuel article 27 des statuts de la Société, qui expirera le 5 septembre 2020. Conformément au droit suisse des sociétés, le Conseil d'administration propose de créer le nouveau capital autorisé pour une période de deux ans à compter de la date de l'Assemblée générale ordinaire (c'est-à-dire jusqu'au 9 septembre 2022). Le Conseil d'administration propose en outre que le nouveau capital autorisé soit limité à 10% du capital-actions actuel de la Société, contre 20% dans l'article 27 actuel. Le capital autorisé permettra à la Société de lever des fonds de façon

rapide et flexible en cas de nécessité et de mener ou de financer des acquisitions, ou des transactions ou relations stratégiques.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des deux tiers des voix représentées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de la proposition de modification des statuts pour créer un capital autorisé.

Point 5

Décharge des membres du Conseil d'administration et de la Direction pour leur activité pendant l'exercice 2020

Proposition

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction pour leur activité pendant l'exercice 2020.

Explication

Comme il est usuel pour des sociétés suisses et conformément à l'article 698, alinéa 2, chiffre 5 du Code suisse des obligations, les actionnaires sont invités à donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction pour leurs activités pendant l'exercice 2020 pour les faits révélés aux actionnaires. Cette décharge exclut des actions en responsabilité de la part de la Société ou d'actionnaires pour le compte de la Société contre des membres du Conseil d'administration ou de la Direction pour leur activité pendant l'exercice 2020 portant sur des faits qui ont été portés à la connaissance des actionnaires. Toutefois, les actionnaires qui n'ont pas voté en faveur de la décharge, ou qui ont acquis leurs actions postérieurement au vote relatif à la décharge sans en avoir connaissance, ne sont pas liés par le résultat du vote pendant une période de six mois suivant ce dernier.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions et sans tenir compte des voix des membres du Conseil d'administration ou des membres de la Direction de Logitech.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de la proposition de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction pour leurs activités pendant l'exercice 2020.

Point 6

Elections au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est actuellement composé de onze membres. Chaque membre a été élu pour une période d'une année s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2020.

Sur recommandation du Comité de nomination, le Conseil propose d'élire les douze personnes mentionnées ci-dessous en qualité d'administrateur pour une période d'une année, commençant lors de l'Assemblée générale ordinaire du 9 septembre 2020. Dix candidats sont actuellement membres du Conseil d'administration. Leur mandat arrivera à échéance à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire du 9 septembre 2020. Les autres candidats ont été recommandés par le Comité de nomination du Conseil d'administration et approuvés par le Conseil comme candidats au Conseil en juillet 2020. Les candidatures de M. Riet Cadonau et Mme Deborah Thomas comme candidats au Conseil ont été recommandées par Egon Zehnder, une société de recrutement engagée afin d'identifier des candidats au poste d'administrateur. M. Guerrino De Luca, qui a œuvré pour la Société comme membre du Conseil pendant 22 ans et comme Président du Conseil pendant 11 ans jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2019, a décidé de ne pas solliciter sa réélection.

La durée des fonctions prend fin à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire. Un vote séparé sera tenu pour chaque candidat.

Selon le droit suisse, les membres du Conseil ne peuvent être élus que par les actionnaires. Si les personnes mentionnées ci-dessous sont élues, le Conseil sera composé de douze membres. Le Conseil n'a pas de raison de penser que l'un ou l'autre des candidats ne souhaitera pas ou ne sera pas en mesure d'assumer son rôle d'administrateur s'il est élu.

Pour davantage d'informations sur le Conseil d'administration, en particulier sur ses membres actuels, ses comités, et la façon dont le Conseil supervise les activités de la Direction générale de Logitech, nous vous prions de vous référer à la section "*Corporate Governance and Board of Directors Matters*" de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information.

6.A Réélection du Dr. Patrick Aebischer

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection du Dr. Patrick Aebischer au Conseil d'administration pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2021.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications du Dr. Aebischer, veuillez vous référer au point "*Corporate Governance and Board of Directors Matters*" à la page 29 de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information.

6.B Réélection de Mme Wendy Becker

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de Mme Wendy Becker au Conseil d'administration pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2021.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications de Mme Becker, veuillez vous référer au

point "*Corporate Governance and Board of Directors Matters*" à la page 29 de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information.

6.C Réélection du Dr. Edouard Bugnion

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection du Dr. Edouard Bugnion au Conseil d'administration pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2021.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications du Dr. Bugnion, veuillez vous référer au point "*Corporate Governance and Board of Directors Matters*" à la page 30 de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information.

6.D Réélection de M. Bracken Darrell

Proposition: Le Conseil d'administration propose que le Directeur Général de la Société, M. Bracken Darrell, soit réélu au Conseil d'administration pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2021.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications de M. Darrell, veuillez vous référer au point "*Corporate Governance and Board of Directors Matters*" à la page 30 de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information.

6.E Réélection de M. Guy Gecht

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de M. Guy Gecht en qualité de membre du Conseil d'administration pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2021.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications de M. Gecht, veuillez vous référer au point "*Corporate Governance and Board of Directors Matters*" à la page 31 de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information.

6.F Réélection de M. Didier Hirsch

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de M. Didier Hirsch en qualité de membre du Conseil d'administration pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2021.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications de M. Hirsch, veuillez vous référer au point "*Corporate Governance and Board of Directors Matters*" à la page 31 de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information.

6.G Réélection du Dr. Neil Hunt

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection du Dr. Neil Hunt en qualité de membre du Conseil d'administration pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2021.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications du Dr. Hunt, veuillez vous référer au point "*Corporate Governance and Board of Directors Matters*" à la page 32 de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information.

6.H Réélection de Mme Marjorie Lao

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de Mme Marjorie Lao en qualité de membre du Conseil d'administration pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2021.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications de Mme Lao, veuillez vous référer au point "*Corporate Governance and Board of Directors Matters*" à la page 32 de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information.

6.I Réélection de Mme Neela Montgomery

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de Mme Neela Montgomery en qualité de membre du Conseil d'administration pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2021.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications de Mme Montgomery, veuillez vous référer au point "*Corporate Governance and Board of Directors Matters*" à la page 33 de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information.

6.J Réélection de M. Michael Polk

Proposition: Le Conseil d'administration propose la réélection de M. Michael Polk en qualité de membre du Conseil d'administration pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2021.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications de M. Polk, veuillez vous référer au point "*Corporate Governance and Board of Directors Matters*" à la page 33 de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information.

6.K Election de M. Riet Cadonau

Proposition: Conformément à la recommandation du Comité de nomination, le Conseil d'administration propose que Riet Cadonau soit élu au Conseil d'administration pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2021.

Riet Cadonau est Président du Conseil d'administration et *Chief Executive Officer* de dormakaba Holding AG, un fournisseur global de produits, solutions et services d'accès aux bâtiments et aux pièces. Il est *Chief Executive Officer* depuis septembre 2015 (et occupera cette fonction jusqu'à fin mars 2021) et Président du Conseil d'administration depuis octobre 2018 (fonction qu'il continuera d'exercer). M. Cadonau était *Chief Executive Officer* de Kaba Holding AG, un fournisseur de solutions intégrées d'accès et de gestion de la main d'œuvre, de juillet 2011 à septembre 2015, date à laquelle Kaba Holding AG a fusionné avec Dorma Group pour former dormakaba. Avant Kaba, M. Cadonau a passé huit ans dans la direction de Ascom Holding AG, une société de télécommunication spécialisée dans les communications sans fil sur site, en qualité de *Chief Executive Officer* d'août 2007 à mars 2011, de membre du *Executive Board* de 2001 à 2005, de *General Manager, Transport Revenue* et *Deputy Chief Executice Officer* de 2002 à 2005 et de *General Manager*, *Integrated Services* de 2001 à 2002. Il a rejoint Affiliated Computer Services Inc. (ACS), une société de technologies d'information, en tant que *Senior Vice President, Europe* et *Managing Director*,

Transport Revenue de 2005 à 2007, après l'acquisition par ACS de la division Transport d'Ascom, avant de revenir chez Ascom comme *Chief Executive Officer*. Il a également passé onze ans à IBM Corporation, une société technologique multinationale, en Suisse, où il a officié comme membre du Conseil de direction et directeur de *Global Services* de 1998 à 2001. M. Cadonau siège au Conseil d'administration et au Comité de rémunération de Georg Fischer AG, une entreprise industrielle internationale, et au Conseil d'administration et comme Président du Comité de rémunération de Zehnder Group AG, un fournisseur international de solutions pour un climat intérieur sain. M. Cadonau est titulaire d'un baccalauréat en Commerce et Économie de l'Université de Bâle, ainsi que d'une maîtrise en Économie et Gestion d'entreprise de l'Université de Zurich. Il a également suivi l'*Advanced Management Program* à l'INSEAD. M. Cadonau est âgé de 59 ans et de nationalité suisse.

M. Cadonau apporte au Conseil d'administration une expérience de haute direction ainsi qu'une expérience internationale dans les domaines des technologies mécaniques, électroniques et basées sur le *cloud*, dans l'incubation de technologies, en production, en fusions et acquisitions, en bases d'investisseurs interculturels suisses/internationaux, et en développement de solutions combinant matériel, logiciels et services grâce à ses fonctions de direction chez dormakaba, Ascom, ACS et IBM, ainsi qu'à ses fonctions au sein du Conseil d'administration et dans la gouvernance d'une société suisse cotée en bourse.

S'il venait à être élu, M. Cadonau rejoindrait le Conseil d'administration le 1er avril 2021, après sa transition du poste de *Chief Executive Officer* de dormakaba. Le Conseil d'administration a décidé qu'il agirait en qualité d'administrateur indépendant.

6.L Election de Mme Deborah Thomas

Proposition: Conformément à la recommandation du Comité de nomination, le Conseil d'administration propose que Mme Deborah Thomas soit élue au Conseil d'administration pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2021.

Deborah Thomas est *Executive Vice President* et *Chief Financial Officer* de Hasbro, Inc., une société globale de jeu et de divertissement. Mme Thomas occupe ses fonctions actuelles de *Chief Financial Officer* depuis juin 2009 et d'*Executive Vice President* depuis mars 2013. Elle a précédemment occupé au sein de Hasbro les fonctions de *Senior Vice President* et *Chief Financial Officer* de juin 2009 à février 2013, *Senior Vice President* et *Head of Corporate Finance* de juin 2008 à mai 2009, *Senior Vice President* et *Controller* de mai 2003 à mai 2008, et *Vice President* et *Assistant Controller* d'août 1998 à avril 2003. Avant de rejoindre Hasbro, Mme Thomas a occupé différentes fonctions au sein de KPMG Peat Marwick, LLP, aux Etats-Unis et au Royaume-Uni de 1986 à 1998, sa dernière fonction étant *Senior Director*. Elle est membre du Conseil d'administration et *Treasurer* de Rhode Island Airport Corporation, qui opère et assure la maintenance de six aéroports. Mme Thomas est également experte-comptable agréée. Elle est titulaire d'un baccalauréat de *Providence College*. Mme Thomas est âgée de 56 ans et de nationalité américaine.

En qualité de *Chief Financial Officer* d'une société de premier plan active dans les domaine des biens de consommation, du divertissement et des médias, au bénéfice d'une large expertise en finance et en comptabilité, développée au cours de sa carrière au sein de conglomérats globaux et d'une des quatre plus grandes sociétés d'audit internationales, Mme Thomas apporte au Conseil d'administration une expérience de haute direction, son expérience

en finance (dont l'U.S. GAAP), en technologies de l'information, en fusions et acquisitions et en internationale, ainsi que dans les secteurs multi-catégories et multi-marques des produits de consommation, du jeu, des médias et des services.

Le Conseil d'administration a décidé qu'elle agirait en qualité d'administratrice indépendante.

Majorité requise pour l'approbation des propositions

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de l'élection au Conseil de chacun des candidats mentionnés ci-dessus.

Point 7

Election de la Présidente du Conseil d'administration

Conformément à l'ordonnance communément appelée "Ordonnance Minder", le droit suisse exige que le Président du Conseil d'administration soit élu à l'occasion de chaque Assemblée générale pour une période d'une année prenant fin à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire. Conformément aux actuelles *corporate governance best practices*, le Conseil d'administration a sélectionné Mme Wendy Becker pour continuer à diriger le Conseil d'administration en tant que Présidente indépendante. Mme Becker est Présidente du Conseil depuis 2019, est une membre non-exécutive du Conseil d'administration depuis septembre 2017, et est l'actuelle Présidente du Comité de nomination de la Société. Tel qu'indiqué dans ses informations biographiques et ses qualifications au point "*Corporate Governance and Board of Directors Matters*" à la page 29 de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information, Mme Becker possède une vaste expérience de haute direction ainsi que des expériences diverses et variées des conseils d'administration et des postes de *trustee.*

Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire Mme Wendy Becker en qualité de Présidente du Conseil d'administration pour une durée d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2021.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de la réélection de Mme Wendy Becker en tant que Présidente du Conseil d'administration.

Point 8

Elections au Comité de rémunération

Notre Comité de rémunération est actuellement composé de trois membres, dont tous se présentent pour leur réélection au Conseil d'administration et au Comité de rémunération. Suite à la modification du droit des sociétés suisse le 1er janvier 2014, les membres du Comité de rémunération doivent être élus annuellement et individuellement par les actionnaires. Seuls les membres du Conseil d'administration peuvent être élus en tant que membres du Comité de rémunération.

Sur la recommandation du Comité de nomination, le Conseil d'administration propose d'élire les quatre personnes mentionnées ci-dessous en tant que membres du Comité de rémunération pour une période d'une année. Trois des candidats sont actuellement membres du Comité de rémunération. Tous les candidats sont indépendants, tel que requis par la Charte du Comité de rémunération et conformément aux exigences des règles de cotation de la bourse Nasdaq, à la définition de l'administrateur externe selon la section 162(m) du *U.S. Internal Revenue Code* de 1986, telle que modifiée, à la définition d'un "administrateur non-employé" pour les besoins de la règle 16b-3 promulguée par l'*U.S. Securities and Exchange Commission*, et à la règle 10C(b)(1) du *U.S. Securities Exchange Act* de 1934, telle que modifiée.

La durée du mandat prend fin à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire. Un vote séparé sera tenu pour chaque candidat.

8.A Réélection du Dr. Edouard Bugnion

Proposition: Le Conseil d'administration propose de réélire le Dr. Edouard Bugnion au Comité de rémunération pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2021.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications du Dr. Bugnion, veuillez vous référer au point "*Corporate Governance and Board of Directors Matters*" de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information à la page 30.

8.B Réélection du Dr. Neil Hunt

Proposition: Le Conseil d'administration propose de réélire le Dr. Neil Hunt au Comité de rémunération pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2021.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications du Dr. Hunt, veuillez vous référer au point "*Corporate Governance and Board of Directors Matters*" de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information à la page 32.

8.C Réélection de M. Michael Polk

Proposition: Le Conseil d'administration propose de réélire M. Michael Polk au Comité de rémunération pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2021.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications de M. Polk, veuillez vous référer au point "*Corporate Governance and Board of Directors Matters*" de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information à la page 33.

8.D. Election de M. Riet Cadonau

Proposition: Le Conseil d'administration propose d'élire M. Riet Cadonau au Comité de rémunération pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2021.

Pour des informations biographiques ou s'agissant des qualifications de M. Cadonau, veuillez vous référer au point 6, "*Elections au Conseil d'administration*", à la page 24.

S'il venait à être élu, M. Cadonau rejoindrait le Comité de rémunération le 1er avril 2021, lorsqu'il entrerait au Conseil d'administration après sa transition du poste de *Chief Executive Officer* de dormakaba.

Majorité requise pour l'approbation des propositions

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de l'élection au Comité de rémunération de chacun des candidats mentionnés ci-dessus.

Point 9

Approbation de la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2020 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2021

Proposition

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver un montant global maximum de CHF 3,500,000 au titre de la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2020 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2021 (l'"Année de Service 2020 - 2021").

Explication

Selon l'ordonnance communément appelée "Ordonnance Minder", la rémunération du Conseil d'administration doit être soumise chaque année à un vote contraignant des actionnaires selon les modalités prévues dans les statuts de Logitech. L'article 19 quater, paragraphe 1(a), des statuts de Logitech permet aux actionnaires d'approuver le montant global maximum de la rémunération du Conseil d'administration pour la période allant jusqu'à la prochaine Assemblée générale.

Selon les statuts de la Société, la rémunération des membres du Conseil d'administration qui n'assument pas de responsabilités de gestion déléguées consiste en paiements en espèces ainsi qu'en remise d'actions ou valeurs

mobilières équivalentes. Le montant des paiements en espèce et des actions ou valeurs mobilières équivalentes correspond à un montant fixe qui tient compte des fonctions et des responsabilités assumées. La valeur des actions et des valeurs mobilières est valorisée aux conditions du marché au moment de l'octroi.

Le montant proposé d'un maximum de CHF 3,500,000 a été déterminé sur la base de onze membres non-exécutifs du Conseil d'administration et sur la base des hypothèses non-contraignantes suivantes:

Pour ce qui concerne les onze membres non-exécutifs du Conseil d'administration:

- Paiements en espèces d'un montant maximum d'approximativement CHF 1,050,000. Les paiements en espèces pour les membres non-exécutifs du Conseil d'administration comprennent les honoraires annuels pour les services fournis au Conseil d'administration et aux comités, et, à compter de l'Année de Service 2019 - 2020, les honoraires annuels pour la Présidente non-exécutive.
- Remises d'actions ou de valeurs mobilières équivalentes d'un montant maximum d'approximativement CHF 2,100,000. La valeur de la rémunération en actions ou en valeurs mobilières équivalentes correspond à un montant fixe et le nombre d'actions octroyées sera calculé aux conditions du marché au moment de l'octroi.
- Autres paiements, y compris les contributions dues estimées de la Société à la sécurité sociale, d'un montant maximum d'approximativement CHF 350,000.

En sa qualité de membre de la Direction, M. Bracken Darrell n'a pas droit à une rémunération pour ses services auprès du Conseil d'administration de la Société.

Les actionnaires approuvent le montant maximum agrégé de la rémunération tel que décrit dans la proposition. Les hypothèses contenues dans ces explications sont basées sur les attentes de la Société au sujet des plans et décisions futurs liés à la rémunération. La Société peut repenser ses plans de rémunération ou prendre d'autres décisions concernant les rémunérations dans le cadre du montant maximum agrégé de la rémunération approuvé par les actionnaires. Le montant effectivement payé aux membres du Conseil d'administration pour l'Année de Service 2020 - 2021 sera déclaré dans le Rapport de rémunération qui sera annexé à l'invitation à l'Assemblée générale ordinaire 2022.

En cas de vote négatif des actionnaires quant à la présente proposition, le Conseil d'administration soumettra une proposition alternative lors de la même Assemblée générale ou lors d'une assemblée ultérieure.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande un vote **en faveur** de l'approbation d'un montant global maximum de CHF 3,500,000 au titre de la rémunération des membres du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2020 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2021.

Point 10

Approbation de la rémunération de la Direction pour l'exercice 2022

Proposition

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver un montant global maximum de USD 29,400,000 au titre de la rémunération de la Direction pour l'exercice 2022.

Explication

Selon l'ordonnance communément appelée "Ordonnance Minder", la rémunération de la Direction de la Société doit être soumise chaque année à un vote contraignant des actionnaires selon les modalités prévues dans les statuts de Logitech. L'article 19 quater, paragraphe 1(b), des statuts de Logitech permet aux actionnaires d'approuver le montant global maximum de la rémunération de la Direction pour le prochain exercice social. L'Assemblée générale ordinaire 2020 ayant lieu au milieu de l'exercice social 2021 de Logitech, le prochain exercice social pertinent est l'exercice 2022. Cela requiert par ailleurs que le vote contraignant sur la rémunération de la Direction soit indépendant et s'ajoute au vote *say-on-pay* consultatif et non-contraignant prévu au point 2 ci-dessus.

La Direction de Logitech est actuellement composée de M. Bracken Darrell (*President* et *Chief Executive Officer*), M. Nate Olmstead (*Chief Financial Officer*), M. Prakash Arunkundrum (*Head of Global Operations*), et Mme Samantha Harnett (*General Counsel*).

La philosophie de Logitech en matière de rémunération, la conception et les risques liés au programme de rémunération ainsi que la rémunération payée durant l'exercice 2020 sont exposés dans le Rapport de rémunération.

Le montant proposé de maximum USD 29,400,000 a été déterminé sur la base des hypothèses non-contraignantes suivantes en considérant la Direction de Logitech comme un tout :

- La Direction comprendra quatre membres.
- Salaire de base brut d'un montant maximum de USD 2,520,000.
- Rémunération en espèces fondée sur la performance d'un montant maximum de USD 4,830,000. La rémunération en espèces fondée sur la performance et versée sous la forme d'une prime en espèces peut être acquise selon le *Logitech Management Performance Bonus Plan* (le "Plan de Bonus") ou en vertu d'autres bonus en espèces approuvés par le Comité de rémunération. La rémunération versée en vertu du Plan de Bonus est variable et est fondée sur l'accomplissement des objectifs de performance par la société et les directeurs à titre individuel ou sur l'accomplissement d'autres objectifs de performance. Pour l'exercice 2022, il est attendu que le bonus continue de varier entre 0% et 200% de l'objectif incitatif du directeur. Le montant maximum attendu pour le bonus fondé sur la performance pour l'exercice 2022 suppose l'accomplissement maximal de tous les objectifs de performance.

- Primes incitatives à base de titres d'un montant maximum de USD 21,150,000. Les primes à long terme incitatives à base de titres sont généralement accordées sous forme de *performance-based restricted stock units* ("PSUs"), de *time-based restricted stock units* ("RSUs") ou d'autres instruments financiers prévus dans les plans de participation applicables. Le montant maximum attendu pour les primes incitatives à base de titres suppose l'accomplissement complet de tous les objectifs de performance et l'acquisition maximale des primes fondées sur l'écoulement du temps (*time-based*). Comme pour les années précédentes, la valeur des PSUs, des RSUs ou des autres instruments octroyés sous forme de primes incitatives à base de titres inclus dans la rémunération indiquée dans le Rapport de Rémunération est calculée sur la base de leur valeur de marché estimée au moment de l'octroi.
- Autre rémunération d'un montant maximum de USD 900,000. Les autres rémunérations peuvent inclure des indemnités pour les services liés à la préparation de déclarations fiscales et les dépenses y relatives, des contributions au plan d'épargne 401(k) (plan d'épargne américain), des primes de groupe pour l'assurance vie et l'assurance pour incapacité à long terme, la contribution de l'employeur aux primes médicales, la prise en charge de frais liés à des déménagements ou de longs voyages professionnels, les contributions définies au plan de retraite, la contribution due estimée de l'employeur pour la sécurité sociale et Medicare (système de santé américain) et d'autres avantages. La Société ne fournit généralement pas chaque année l'ensemble de ces éléments de rémunération à tous les directeurs. Cela étant, le montant maximum de rémunération proposé a été formulé de manière à garantir de la flexibilité pour couvrir les éléments de rémunération pertinents.

Les actionnaires approuvent le montant maximum agrégé de la rémunération tel que décrit dans la proposition. Les hypothèses contenues dans ces explications sont basées sur les attentes de la Société au sujet des plans et décisions futurs liés à la rémunération. La Société peut repenser ses plans de rémunération ou prendre d'autres décisions concernant les rémunérations dans le cadre du montant maximum agrégé de la rémunération approuvé par les actionnaires. Le montant effectivement payé aux membres de la Direction pour l'exercice 2022 sera déclaré dans le Rapport de rémunération qui sera annexé à l'invitation à l'Assemblée générale ordinaire 2022.

En cas de vote négatif des actionnaires quant à la présente proposition, le Conseil d'administration soumettra une proposition alternative lors de la même Assemblée générale ou lors d'une assemblée ultérieure.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande un vote **en faveur** de l'approbation d'un montant global maximum de USD 29,400,000 au titre de la rémunération de la Direction pour l'exercice 2022.

Point 11

Réélection de KPMG AG en qualité d'organe de révision de Logitech et ratification de la nomination de KPMG LLP en qualité d'expert-comptable agréé indépendant de Logitech pour l'exercice 2021

Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire KPMG AG en qualité d'organe de révision de Logitech International S.A. pour une période d'une année et que la nomination de KPMG LLP en qualité d'expert-comptable agréé indépendant pour l'exercice 2021 soit ratifiée.

Explication

Sur recommandation du Comité d'Audit du Conseil, la réélection de KPMG AG est proposée pour une nouvelle période d'une année en qualité d'organe de révision de Logitech International S.A. KPMG AG a assumé son premier mandat d'audit pour Logitech durant l'exercice 2015.

Le Comité d'audit a également nommé KPMG LLP, une société américaine appartenant au même groupe que KPMG AG, en qualité d'expert-comptable agréé indépendant pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2021 pour le *reporting* selon la législation américaine sur les valeurs mobilières. Les statuts de Logitech ne requièrent pas que les actionnaires ratifient la nomination de KPMG LLP en qualité d'expert-comptable agréé indépendant. Cependant, Logitech soumet la nomination de KPMG LLP aux actionnaires pour ratification dans un souci de bonne gouvernance. Si les actionnaires ne ratifient pas la nomination, le Comité d'Audit réexaminera sa décision. Même si la nomination devait être ratifiée, le Comité d'Audit se réserve le droit de modifier, à sa discrétion, la nomination de KPMG LLP durant l'année si le Comité devait décider qu'un tel changement est dans l'intérêt de Logitech et de ses actionnaires.

Des informations sur les honoraires que Logitech a payés à KPMG AG et KPMG LLP, respectivement l'organe de révision et l'expert-comptable agréé indépendant de la Société pour l'exercice 2020, ainsi que d'autres informations concernant KPMG AG et KPMG LLP, figurent sous la rubrique "*Independent Auditors*" et "*Report of the Audit Committee*" de la version anglaise de cette Invitation et Document d'Information.

Des membres de KPMG AG seront présents lors de l'Assemblée générale ordinaire.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de la réélection de KPMG AG en qualité d'organe de révision de Logitech International S.A. et de la ratification de la nomination de KPMG LLP en qualité d'expert-comptable agréé indépendant, chacune pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021.

Point 12

Réélection de l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger en qualité de Représentant indépendant

Conformément à l'ordonnance communément appelée "Ordonnance Minder", le droit suisse exige que le représentant indépendant des actionnaires (Représentant indépendant) soit élu à l'occasion de chaque Assemblée générale ordinaire pour une période d'un an prenant fin à la clôture de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Proposition

Le Conseil d'administration propose de réélire l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger en qualité de Représentant indépendant pour une période d'une année prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire 2021.

Explication

Conformément au droit suisse, chaque actionnaire peut être représenté à l'Assemblée générale par le Représentant indépendant, l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger. Me Regina Wenger, une associée de l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger, est une notaire réputée basée à Lausanne, en Suisse. Elle est l'ancienne Présidente de la Fédération Suisse des Notaires.

Selon le droit suisse des sociétés, le Représentant indépendant doit satisfaire à des exigences strictes d'indépendance. Des instructions générales de votes peuvent être données en rapport avec une assemblée générale particulière en relation avec des points de l'ordre du jour ou des objets qui n'ont pas été divulgués dans l'invitation à l'Assemblée générale.

Majorité requise pour l'approbation de la proposition

L'approbation de ce point requiert la majorité des voix exprimées à l'Assemblée générale ordinaire, sans tenir compte des abstentions.

Recommandation

Le Conseil d'administration recommande de voter **en faveur** de la réélection de l'Etude Regina Wenger & Sarah Keiser-Wüger en qualité de Représentant indépendant.